

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR  
LE RAPPORT DU COMITE D'EVALUATION  
DES ORGANISMES DE SERVICES A LA RECHERCHE  
RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTION  
POUR L'EXERCICE 1977/1978



360200  
0077011

77.7

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR  
LE RAPPORT DU COMITE D'EVALUATION  
DES ORGANISMES DE SERVICES A LA RECHERCHE  
RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTION  
POUR L'EXERCICE 1977/1978

Québec, le 21 décembre 1977

Avis no 77.7

ENCLOSURE  
PROCESSE  
1977  
1978

Les membres de la Commission de la recherche universitaire et du Conseil estiment que ce volet devrait être revu dans son ensemble. Il y aurait lieu d'en étudier l'opportunité, de lever les ambiguïtés relatives aux objectifs poursuivis et plus particulièrement de préciser les critères d'admissibilité. En conséquence, ils recommandent:

RECOMMANDATION 1

( QUE le prochain comité se voie confier, dans le  
( cadre de son mandat, l'étude détaillée de ce  
( volet ainsi que la formulation de recommanda-  
( tions en ce qui a trait à son opportunité, aux  
( différents objectifs poursuivis et aux critères  
( d'admissibilité et d'évaluation à appliquer  
( dans l'analyse des demandes.

RECOMMANDATION 2

( QUE pour l'année financière 1977/1978, le minis-  
( tère de l'Education endosse les recommandations  
( du Comité d'évaluation des organismes de ser-  
( vices à la recherche.

Compte tenu de la nécessité de faire connaître le plus possible à l'ensemble du réseau universitaire québécois ainsi qu'aux utilisateurs externes l'existence des services à la recherche, notamment ceux qui bénéficient à ce titre d'une subvention FCAC, le Conseil des universités recommande:

RECOMMANDATION 3

( QUE les subventions de services à la recherche  
( soient conditionnelles au dépôt de 100 exemplaires  
( d'un feuillet publicitaire décrivant adéquatement  
( ces services.

RECOMMANDATION 4

( QUE le ministère de l'Éducation fasse parvenir 5  
( exemplaires de ces feuillets aux vice-recteurs à  
( la recherche de chacun des établissements univer-  
( sitaires québécois et 2 autres aux ministères sec-  
( toriels susceptibles d'être intéressés par de tels  
( services.

**DIRECTION DES COMMUNICATIONS**  
Ministère de l'Éducation  
1035, de la Chevrotière, 11e  
Québec, G1R 5A5

Conseil des universités  
2700, boul. Laurier  
8<sup>e</sup> étage  
Québec



Gouvernement du Québec  
**Conseil  
des universités**